

Compte-rendu de la réunion du 31 Mars 2017

Le Trente et un mars deux mil dix-sept, le conseil municipal, légalement convoqué par Madame le Maire, le vingt-sept mars deux mil dix-sept, s'est réuni, en session ordinaire, à vingt heures, en mairie, sous la présidence de Mme Catherine BOUILLON, le Maire.

Membres du Conseil présents: Mme Catherine BOUILLON, M Franck SOICHET, M Marc JOLLY, Mme Régine DELAHAUT, Mme Maryline MILLER, M Thierry LAHURE, M Thibault KLISSING, M Frédéric PIERROT.

Membre absent excusé : M Bruno TATON (pouvoir donné à M Marc JOLLY) M Sébastien ROELLAND (pouvoir donné à M Franck SOICHET).

Membre absent non excusé: Néant

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a désigné M Thibault KLISSING pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : N1-Mars-2017 : Approbation et vote des comptes de gestion, exercice 2016, de la commune de Murtin et Bogny et du service des eaux de Murtin et Bogny

Mme le Maire a quitté la salle.

Le conseil municipal, au vu des documents en sa possession, a délibéré et voté les comptes de gestion de la commune et du service des eaux de la commune de Murtin et Bogny.

Compte de gestion de la commune

résultat budgétaire : 246 513,05 euros en recettes de fonctionnement pour 106 085,56 de dépenses.

En investissement, 237 902,66 euros en recettes pour 338 651,02 euros en dépenses.

Compte de gestion pour le service des eaux de Murtin et Bogny :

Résultat budgétaire : en fonctionnement, un montant total de recettes de 23 037,32 pour

36 056,21 euros de dépenses. 25 548,46 euros en recettes d'investissement pour 5 340 euros de dépenses.

Il laisse également au Maire le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Objet : N2-Mars-2017 : Vote du compte administratif de la commune

Mme le Maire quitte la salle.

Le conseil municipal après avoir étudié les documents en sa possession vote le compte administratif de la commune de Murtin et Bogny :

Résultat de Clôture de l'exercice 2016 pour la Commune de Murtin et bogny : un déficit d'investissement de 112 959,75 euros, un excédent de fonctionnement de 400 710,97 euros soit un excédent total de 287 751,22 euros.

Le conseil municipal laisse au Maire le pouvoir de signer les documents nécessaires

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Objet : N3-Mars-2017 : Vote du compte administratif du service des eaux de Murtin et Bogny

Mme le Maire quitte la salle.

Le conseil municipal après avoir étudié les documents en sa possession vote le compte administratif du

service des eaux de Murtin et Bogny :

Résultat de Clôture de l'exercice 2016 pour le service des eaux de Murtin et Bogny de Murtin et bogny : un excédent d'investissement de 10 151 euros, un excédent de fonctionnement de 5 917,86 euros .

Le conseil municipal laisse au Maire le pouvoir de signer les documents nécessaires

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Objet : N4-Mars-2017 : Affectation du résultat 2016 pour la commune de Murtin et Bogny

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, après avoir approuvé le compte administratif qui présente un résultat en clôture 2016, un excédent de fonctionnement de 287 751,22€.

Considérant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant à 112 959,75€,

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Considérant que le besoin de financement à couvrir est de 112 959,75€

- décide, sur proposition du Maire, d'affecter compte 001, la somme de 112 959,75€

-décide, sur proposition du Maire, d'affecter en couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 la somme de 112 959,75€,

-décide, sur proposition du Maire, d'affecter l'excédent de fonctionnement reporté compte 002 soit la somme de 287 751,22€.

Le conseil municipal laisse au Maire le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Objet : N5-Mars-2017 : Affectation du résultat 2016 pour le service des eaux

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, après avoir approuvé le compte administratif qui présente un résultat en clôture 2016, un excédent de fonctionnement de 5 917,86€.

Considérant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement s'élevant à 10 151€,

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Considérant que le besoin de financement à couvrir est de0,00€

- décide, sur proposition du Maire, d'affecter compte 001, la somme de0,00€

-décide, sur proposition du Maire, d'affecter en couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 la somme de0,00€,

-décide, sur proposition du Maire, d'affecter l'excédent de fonctionnement reporté compte 002 soit la somme de5 917,86€.

Le conseil municipal laisse au Maire le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Objet : N6- Mars 2017 : Vote des taux des taxes directes locales

Madame le Maire explique que, puisque la commune reste finalement, en 2017, en communauté de communes Val et plateau d'Ardenne issue de la fusion des communautés de communes Portes de France et Meuse et Semoy, il est demandé à la municipalité, afin de conserver ses recettes initiales issues des contributions directes, de retrouver les taux de 2015 pour les taxes directes locales soit une augmentation des taux de 32%, ce qui donne :

	taux 2016	taux 2017
taxe d'habitation.....	8,41	11,11
taxe foncière (bâti).....	16,35	21,61
Taxe foncière (non bâti).....	26,80	35,42

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les taux des taxes directes locales et laisse au Maire le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Objet : N7-Mars-2017 : Vote du budget primitif de la commune de Murtin et Bogny

Mme le Maire donne lecture du budget primitif de la commune qui s'équilibre en fonctionnement à 505 977,22 euros et en investissement à 559 577,89 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2017 de la commune de Murtin et Bogny.

Le conseil municipal laisse au Maire le pouvoir de signer les documents nécessaires

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Objet : N8-Mars-2017 : Vote du budget primitif du service des eaux de Murtin et Bogny

Mme le Maire donne lecture du budget primitif 2017 du service des eaux de Murtin et Bogny qui s'équilibre en fonctionnement à 42 789,86 euros et en investissement à 24 341 euros. Le service de l'eau percevra une subvention de la commune à hauteur de 15 934 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif du service des eaux de Murtin et Bogny. Il laisse au Maire le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Objet : N9- Mars 2017 : paiement des frais de scolarité / Exercice 2017 et suivants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de liquider les frais de scolarité relatifs au fonctionnement pour les écoles dès lors que les justificatifs corroborent les données de la commune. Cette décision est valable pour l'année en cours et les exercices suivants jusqu'à nouvelle délibération modificative. Le conseil municipal laisse au Maire le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Objet : N10- Mars 2017 : demande de subvention déposée dans le cadre de la politique de soutien aux collectivités territoriales et mise en œuvre des contrats de territoire et pour les travaux d'aménagement de la place de murtin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de faire aboutir le projet en 2017, de l'inscrire au budget de l'exercice 2017 et de solliciter le soutien financier du département. Le conseil municipal laisse au Maire le pouvoir de signer les documents nécessaires afin de valider ce dossier

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Objet : N8-Mars-2017 : vote des subventions de fonctionnement versées aux associations de droit privé

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote des subventions suivantes :

ADMR Harcy et Environs.....	100 Euros
Union Nationale des Combattants section Renwez et environs.....	100 Euros
FJEP de Rimogne (Foyer Jeunes Education Populaire).....	230 Euros
G.R.AC Athlétisme Renwez.....	120 Euros
Foyer Socio Éducatif du Collège Rimogne.....	120 Euros.

Le conseil municipal vote les crédits nécessaires et laisse au Maire le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Objet : N8-Mars-2017 : Point sur les travaux

Chemin du treize deux :

Plusieurs entreprises ont été sollicitées. Deux devis ont été adressés à la commune. Le choix se porte sur un devis de 5 761,20 euros T.T.C de travaux. Le conseil municipal valide ce dossier et laisse au Maire le soin de signer les documents nécessaires pour engager les travaux et liquider les factures.

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Route de Wartigny :

Le montant total des travaux s'élève à 45 738 euros. Les travaux sont envisagés différemment selon les zones. A la sortie du village jusqu'à la hauteur du chemin du tranchoir, il est prévu de reboucher des nids de poule, la pose de purge et l'épaulement des intérieurs du virage.

Entre le chemin du tranchoir et le pont de l'autoroute, on prévoit encore de boucher les nids de poule, l'épaulement des intérieurs des virages ainsi que la réalisation d'un enduit bicouche.

Enfin, du pont jusqu'au croisement avec la route de Rouvroy sur Audry, là encore les nids de poule seront traités, l'épaulement des intérieurs des virages est prévu, la réfection totale de la structure est indispensable au niveau de la ferme et un enduit bicouche sera réalisé. L'agriculteur, concerné par cette dernière zone, s'est engagé à modifier ses habitudes et à revoir les entrées et sorties de sa ferme afin de préserver la voirie. Le conseil municipal valide ce projet, laisse au Maire et à la commission des travaux le pouvoir de réclamer plusieurs devis et de retenir le plus intéressant.

Il laisse, en outre, au Maire le pouvoir de signer tous les documents nécessaires pour pourvoir au financement et à la réalisation de ce projet.

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Chemin du terriau.

Le conseil municipal valide une extension de réseau, la pose d'un nouveau candélabre à hauteur de l'unique logement desservi par ce chemin et l'enfouissement du transformateur pour la ligne électrique moyenne tension. La commission des travaux va réunir tous les documents nécessaires afin de prévoir la réalisation des travaux dans les meilleurs délais

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Grange communale :

La réfection du linteau est toujours prévu. Dès que l'entreprise de maçonnerie aura des disponibilités, les travaux seront commandés.

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Vitraux des églises.

La municipalité se félicite de la fin de la réfection du vitrail de Sainte-Marguerite.

Sous-bassement d'un mur du cœur de l'église de Murtin :

La municipalité devra se rapprocher des professionnels afin de prévoir, si possible, rapidement une réfection de ce mur.

Antenne aviation civile.

La municipalité a finalement trouvé, auprès du Conseil Départemental des Ardennes, le bon interlocuteur pour mener à bien ce dossier . L'antenne devrait être démontée au cours de l'année 2017.

Qualité de l'eau :

La municipalité recherche la solution adéquate pour traiter rapidement le réseau de distribution de l'eau potable sur Wartigny. Elle s'est rapprochée d'une entreprise impliquée depuis des années dans la pose et l'entretien des canalisations, des châteaux d'eau et du traitement de l'eau. La pose d'un javel-liseur est envisagée et un montant de 10 000 euros serait nécessaire pour installer ce matériel. Le dossier reste à l'étude.

Très Haut Débit :

Dernièrement, une réunion organisée par M WARSMANN, député des Ardennes, portait sur le très haut débit. Au cours de cette réunion, la municipalité a appris que la Grande Région souhaitait apporter le très haut débit à un maximum d'endroits et une liste de 929 communes a été établie. Notre commune fait partie des collectivités prioritaires. Un bureau d'étude sera choisi en cette fin d'année 2017 pour traiter ce dossier. Un an d'études sera nécessaire avant d'envisager les travaux en 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heure 30

Le secrétaire

Le Maire
Mme Catherine BOUILLON

Les membres du conseil municipal